

Séance du Mardi 30 Juin 2015

**L'An Deux Mille Quinze, Et le mardi 30 juin à 20 heures 30.**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SINGLIT Benoît

**Présents :**

M. SINGLIT Benoît, Me BEGNY Agnès, Me MASLACH Marie-Odile, M. DEGAIRE Gérard, Me SEMBENI Peggy, M. CAMUSET Olivier, Me POISSON Evelyne, M. DEGLAIRE Jean-Marie, M. BIENVENU Bernard, Me PAILLARD Carol, M. SANTERRE Olivier, M. GROUD David, Me CARPENTIER Mélanie

**Absente excusée :** Me TASSOT Valérie.

**Secrétaire de séance :** Me BEGNY Agnès

**Date de la convocation :** 24.06.2015

**Date d'affichage de la convocation :** 24.06.2015

La lecture du procès verbal de la réunion précédente, le lundi 11 mai 2015, n'appelle aucune observation : l'assemblée approuve le procès verbal ; l'ordre du jour est également approuvé.

Le Maire déclare la séance ouverte et expose ce qui suit :

**SIVOM**

Pour commencer, suite à la demande de M. GROUD David lors de la précédente réunion, le Maire apporte les éléments de réponse suivants :

- Les Procès Verbaux des réunions SIVOM ne seront plus envoyés à chaque délégué mais dans les mairies concernées,
- Le registre des délibérations et PV sera mis à disposition en mairie du Chesne : siège administratif du SIVOM.

Le Maire fait part ensuite des décisions à prendre au sujet des nouveaux statuts du SIVOM et de la nouvelle organisation de la cantine :

**N° 1-2015-V : Modification de l'article 9 des statuts du SIVOM de LE CHESNE**

La modification de l'article 9 des statuts du SIVOM repose sur le mode de Contribution des Communes :

-en matière d'investissement

Et,

-dans le financement du RASED :

« Article 9 modifié des statuts du SIVOM :

- Investissement : 100 % en fonction du nombre d'habitants ; les contributions des communes des deux pôles scolaires seront réclamées à toutes les communes rattachées au SIVOM de LE CHESNE de façon uniforme
- Réseau d'aide spécialisé : 100 % en fonction du nombre d'élèves ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération N° 2015-6 en date du 16.04.2015 du comité Syndical du SIVOM de LE CHESNE, Vu la notification de cette délibération par Madame La Présidente dudit SIVOM en date du 15.06.2015,

Le Conseil Municipal approuve par **13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**, la modification des statuts du SIVOM de LE CHESNE. (article 9)

## **N° 2-2015-V :**

### **Convention d'occupation de la salle des fêtes pour l'accueil d'une cantine scolaire gérée par le SIVOM LE CHESNE**

Monsieur Le Maire rappelle la fermeture du collège et de sa cantine à partir de la rentrée 2015/2016. Afin de maintenir la cantine auprès des écoles primaire et maternelle, il soumet à l'assemblée la possibilité de proposer la salle des fêtes au SIVOM afin d'y organiser le service des repas aux enfants, en période scolaire. Le Maire précise donc à l'assemblée la nécessité d'établir une convention d'occupation de la salle des fêtes avec le SIVOM, dont les termes principaux sont les suivants :

#### **DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER**

Utilisation de l'ensemble de la salle des fêtes, y compris :

- la cuisine et son équipement, sanitaires et dépendances, et utilisation des tables et chaises de la salle.
- L'accès au local de rangement sera donné au SIVOM pour y ranger et stocker ses équipements propres au service de restauration scolaire. Ne sont pas compris dans cette utilisation : la salle dite des Aînés et la vaisselle de la cuisine.

#### **CONDITION D'UTILISATION :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h 00 à 14 h 00 durant les périodes scolarisées.

-Les tables et chaises de la salle seront mises en place le lundi, rangées et nettoyées pour 14 h 00 le vendredi, par le personnel du SIVOM.

-Le nettoyage de la salle, de la cuisine et son équipement, des sanitaires, du hall d'entrée, local de rangement, et tout local utilisé, sera assuré quotidiennement par le personnel du SIVOM. Les produits d'entretien et matériel de nettoyage seront à la charge du SIVOM.

#### **TARIF LOCATION :**

Occupation : 6 €/ JOUR d'utilisation : cette location sera appdéée annuellement, pour l'année scolaire en Avril. Ce tarif de location pourra être révisé sur décision de conseil municipal après accord des deux parties, et par un avenant à cette convention.

Energie : chauffage, électricité : une facturation sera adressée au SIVOM selon les relevés de compteurs établis entre les deux parties et sur présentation de justificatifs.

L'assemblée adopte à l'unanimité la mise en place de cette convention entre la commune et le SIVOM Le Chesne, autorise Le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

\*\* - \*\* - \*\*

Une centaine d'enfants bénéficiera du service de cette cantine pour la rentrée 2015/2016. On peut déjà noter un confort pour les élèves qui subiront moins de déplacements, et profiteront d'un temps plus adapté pour se restaurer.

Un appel d'offre a été lancé par e SIVOM auprès de divers prestataires ; le coût réel du repas n'est pas encore estimé à ce jour.

Le Maire ajoute que les bacs poubelles de la salle des fêtes seront bien distingués de ceux du SIVOM pour la cantine : chaque bac sera sous clé et géré par les services correspondants, pour éviter les confusions. L'ouverture du bac se déclenche automatiquement (sans clé) à la levée du camion de ramassage.

## COLLEGE :

Me PAILLARD Carol pose la question de l'entretien du collège : bâtiments et espaces verts.

M SINGLIT Benoît précise que celui-ci est placé sous la responsabilité de L'Education Nationale jusqu'au 31 août 2015. Le Préfet sera ensuite amené à prendre un arrêté instaurant le transfert de propriété au SIVOM. Le Maire ajoute que le terrain de jeux prolongeant le collège est propriété du SIVOM également.

(Le matériel informatique revient à l'éducation nationale, le mobilier sera en partie utilisé sur le site de Vouziers, le « petit » matériel de cantine revient au SIVOM, et les gros équipements de cuisine seraient repris par le conseil départemental pour un autre établissement)

\*\* - \*\* - \*\*

M. SINGLIT Benoît invite ensuite Me POISSON Evelyne à exposer une des pistes sur laquelle elle a travaillé avec Me BOISSEL Véronique, toutes deux respectivement Vice-Présidente et membre du CCAS :

-Le site pourrait faire l'objet d'une réflexion pour une conversion en :

**Maison d'Accueil Multi services Intergénérationnel : M.A.M.I.**

Le principe repose sur la volonté de personnes retraitées souhaitant vivre en collectivité pour éviter l'isolement.

La commune de Maubert-Fontaine a mis en place ce type d'accueil intitulé : **E.V.A : Ensemble Vivre Autrement**, proche d'une M.A.M.I, constitué de petits logements visant des personnes à revenus modérés et l'organisation de projets sociaux.

Le Maire ajoute que ce type d'habitat peut intéresser les retraités, puisque plus économique d'un point de vue énergétique, qu'une maison isolée. Ce concept diffère totalement de celui d'une MARPA visant des personnes plus dépendantes susceptibles d'être par la suite médicalisées ; ce qui engendre des séjours peu réguliers et peu durables.

Me SEMBENI Peggy pose la question de la réhabilitation du site ou d'une reconstruction totale :

M. Le Maire précise qu'il est encore trop tôt pour répondre à cette problématique : il ajoute que ce projet correspond plus à un support intercommunal, voire à plusieurs porteurs de capitaux.

Il propose de définir en septembre un comité de réflexion pouvant s'appuyer sur : le SIVOM, l'ADMR, LOISIRS AMITIES, le FJEP, l'ARS, etc....

## SECTORISATION :

M. SINGLIT Benoît expose la situation suivante :

25 communes bénéficiaient du collège du Chesne : à ce jour 10 partent sur d'autres secteurs, 5 sur Raucourt, et 5 autres sur Attigny.

Me MASLACH Marie-Odile souligne que les communes de Bouvellemont, Chagny et Bâalons représentent un véritable vivier pour l'école primaire et maternelle.

Le Maire explique avoir exigé au Conseil Départemental 08 un transport n'excédant pas pour les enfants 30 mn pour l'aller et 30 mn pour le retour. Il évoque aussi la nécessité de prévoir des abris bus aux deux points de ramassage : à la cité et derrière la mairie.

Me PAILLART Carol rappelle que les transports scolaires sont payants pour les lycéens.

## **BAIRON**

### **-Base de Loisirs**

Le Maire fait part de l'actualité : la Fédération Départementale de Familles Rurales 08 est candidate à la reprise de cette structure afin de gérer :

Les hébergements scolaires, les centres aérés pour les vacances, les formations BAFI etc... Les activités sportives en place seraient reprises également. Les départements voisins peinant à trouver des centres d'accueil de ce type, perçoivent un intérêt dans ce projet.

Il convient cependant de prévoir un investissement de 800 000 € : dont 50 % seraient portés par les subventions, l'autre moitié serait financée par des dons et l'emprunt.

En avril 2016 F.Rurales 08 sera gérante sous forme de bail emphytéotique

En 2017 : la structure hébergement serait investie

### **-Camping :**

A ce jour, début de saison, le camping enregistre 40 à 50 % de réservations (groupes, habitués...) ; ne sont pas comptabilisés les estivants occasionnels.

Une perte de 800 € est enregistrée par rapport aux frais divers de gestion, notamment ceux de la masse salariale.

Le Maire expose à l'assemblée, avoir insisté auprès du Conseil départemental pour obtenir une réponse en septembre prochain : une situation stable et pérenne devient indispensable pour le maintien d'une activité camping crédible et de qualité.

Deux solutions doivent être envisagées pour septembre :

-reprise par un financeur privé

Ou

-bail emphytéotique à la commune sous réserve de l'Euro symbolique ; la commune envisagerait ensuite la gérance par un privé : le loyer ainsi perçu financerait l'investissement consacré (réseau d'eau..etc)

Le gérant assurerait la mise en place de locations fixes (mobil-homes, chalets, etc..) qui constituent 30 % des demandes de réservations.

M. DEGLAIRE Jean-Marie soulève la question des parcelles VNF :

Le Maire confirme les conditions déjà existantes : 10 000 € de loyer annuel et délai de trois mois pour restituer les lieux si VNF l'exige.

Me PAILLARD Carol sollicite un point relatif au fonctionnement de la Station d'épuration de Bairon :

M SINGLIT Benoît explique avoir traité le sujet auprès des services départementaux, pour que ceux-ci réorganisent un fonctionnement efficace et raccordent toutes les habitations des alentours.

Le Maire fait part d'une superposition d'activités entre l'APSCA et Familles rurales 08, dénoncée par la Fédération Départementale Familles Rurales 08. L'APSCA prévoit le maintien de ses activités sur le site jusqu'en 2016.

### **-Contrats emplois saisonniers des AGENTS DU CAMPING**

Le Maire rappelle avoir prévu avec l'assemblée, par délibération du 19 mars 2015, le renouvellement des CDD pour la période de septembre, laissant l'option du plein temps ou du « mi-temps » selon les besoins.

Au vu des réservations moins nombreuses de cette période, l'assemblée opte pour maintenir les deux postes à 17h30 hebdomadaire jusqu'au 30.09.2015, date de fermeture du camping.

## **TRAVAUX :**

Me SEMBENI Peggy expose avoir comme prévu, sollicité des devis pour la pose d'une rampe à l'escalier extérieur de la mairie :

L'entreprise ROUY de Vouziers soumet une proposition à : 1 375.00 € HT

L'entreprise BUARD de Voncq soumet une proposition à : 1 808.00 € HT

Les techniques de traitement du métal semblent être différentes ; l'assemblée souhaite la précision de ces techniques avant de se prononcer.

M BIENVENU Bernard propose d'envisager la pose d'un petit portillon au bas de l'escalier.

\*  
\*\* - \*\* - \*\*

## **N° 3-2015-V : Travaux d'agrandissement du terrain de foot : choix d'une entreprise**

Le Maire rappelle à l'assemblée la dégradation du terrain de foot actuel compte tenu de son utilisation importante par de nombreux licenciés. Il évoque également les décisions précédentes de l'assemblée :

-autorisant le redécoupage des parcelles du terrain de foot avec le propriétaire mitoyen, afin de créer une aire stabilisée.

-autorisant le maire à solliciter des subventions et à inscrire les travaux au budget.

Suite à consultation, il soumet les devis reçus des entreprises pouvant proposer la réalisation d'un terrain stabilisé en schiste rouge ; le conseil municipal examine les propositions reçues de : Soldrain-(Collegien-77), Sotrem -(Dourdan-91) et de Eurovia (Sedan- 08)

Après étude des devis, l'assemblée constate l'offre la plus avantageuse proposée par Eurovia Sedan :

Le Conseil Municipal adopte à 10 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, la proposition de l'entreprise Eurovia Sedan pour un montant de : 80 503.60 € HT soit 96 604.32 € TTC, et autorise Le Maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de ces travaux.

Le Maire précise les points suivants :

-La DETR a été accordée à hauteur 20 % du montant HT

-Le club USA Le Chesne s'engage à entretenir l'herbe et le schiste

\*  
\*\* - \*\* - \*\*

## **CASERNE**

Le Maire expose avoir reçu une DICT de l'entreprise PONCIN, missionnée par le SDIS, prévoyant un début des travaux pour le 15 juillet.

La terre issue de ce chantier serait évacuée sur la parcelle acquise le long du chemin du cimetière, pour l'aménagement de stationnements.

Il précise avoir signé ce jour même l'acte d'acquisition de cette parcelle.

\*  
\*\* - \*\* - \*\*

## **SOURCE UCHON : Aire d'Alimentation de Captage : A.A.C.**

Le Maire rappelle à l'assemblée le classement de la source UCHON en surveillance prioritaire ; situation qui découle des traces encore présentes d'atrazine (interdite depuis 2002), et des obligations importantes du Grenelle de l'environnement.

L'AAC consiste à poser dans un premier temps un diagnostic (onéreux) à la charge de la collectivité ; au vu des efforts et du suivi soutenu par la commune pour l'amélioration de cette source, aux côtés de la chambre d'agriculture, cette dernière accepte de conduire cette étude à sa charge : l'historique du suivi de ce captage permet effectivement de s'appuyer sur un travail déjà élaboré. Il convient pour cela d'adopter une convention avec la Chambre d'agriculture :

### **N° 4-2015-V : Alimentation en Eau potable- Protection contre les pollutions diffuses**

Le Captage UCHON situé sur la commune de TANNAY (08390) fait partie des captages prioritaires inscrits dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhin-Meuse, arrêté par le Préfet coordonnateur le 27 novembre 2009.

L'Aire d'Alimentation du Captage a été définie dans le cadre de l'étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Un Diagnostic Territorial des Pressions multiples et un Plan d'Actions doivent être élaborés.

Ils peuvent être réalisés par un prestataire privé (financement à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et 20 % par la collectivité) ou par la Mission Captage de La Chambre d'Agriculture des Ardennes (financée à 100 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Départemental des Ardennes et la Chambre d'Agriculture des Ardennes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'engager les démarches visant à protéger le captage contre les pollutions diffuses
- retient la Chambre d'Agriculture des Ardennes pour la réalisation du diagnostic Territorial Multi-Pressions et d'un Plan d'Actions.

\*  
\*\* - \*\* - \*\*

Le Maire ajoute que l'AAC s'étend sur 500 hectares (Sy, Les Grandes Armoises, Tannay, Le Mont Dieu); cette action vise à sensibiliser le monde agricole pour limiter l'impact des pesticides : elle consiste à prendre en compte les propositions des agriculteurs afin de les inscrire dans une démarche volontaire.

Les services de police et qualité de l'eau (DDT, Agence de l'eau etc...) attendent des résultats qualitatifs de la source sans quoi des mesures plus coercitives pourraient être engagées.

## **LA POSTE**

Le Maire fait part d'une rencontre avec les responsables de la poste : M MAYEUX et Me MARTEL pour lui exposer de nouvelles organisations notamment au niveau du personnel :

Le nombre d'heures d'ouverture serait maintenu avec une permanence le samedi matin de 10h à 12h tenue par un facteur/guichetier ; ces mesures seraient confirmées pour octobre novembre.

## **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS**

### **Commission communication**

Me MASLACH Marie-Odile présente les éléments suivants :

-prochaines parutions : de La Populette: prévue pour le 09.07  
du Populeux : prévue pour fin octobre

pour ce dernier les articles des associations seraient sollicités pour le 23.09 ; Un article relatif au coût de l'eau sera traité par le biais de comparatifs.

-Me POISSON Evelyne informe l'assemblée des travaux effectués par les membres du CCAS notamment Me GERMAIN Marie-Reine sur le thème de la parentalité au Chesne en association avec le FJEP.

Une réunion est fixée le 22.09 au foyer rural de LE CHESNE conviant toutes les personnes intéressées et concernées par la parentalité (parents, grands-parents..)

-Elle précise également les réflexions menées pour « le bien vieillir au Chesne »

### **INFO 2C2A**

Le Maire fait part du travail mené par la 2c2a relatif à la loi NOTRE :

-instaurant la prise de compétence EAU par les communautés de communes pour 2020, s'en suivra la prise de compétence des services assainissements.

-obligeant les communautés de communes à présenter pour fin 2015 un schéma de mutualisation des services.

Cette mutualisation n'est pas perçue favorablement par les communes.

Il précise ensuite le projet de la 2c2a relatif à la voie verte : le travail élaboré était insatisfaisant car inadapté au territoire (itinéraire impraticable pour les vélos : trop de côtes ardues, pas de prise en compte du lac de Bairon et des atouts environnants etc..)

Le projet sera revu.

### **INFO FJEP VOUZIERS**

Le Maire informe l'assemblée de l'achat par Les Tourelles du spectacle des marionnettes :

Une représentation « Fraise au Balcon » sera donnée dans la cour de l'école du Chesne le 27.09 à 17h30 : (installation de gradins). En cas de mauvais temps la salle des fêtes serait mise à disposition.

### **DIVERS**

Me PAILLARD Carol signale le comportement dangereux de cyclistes empruntant la route du 8 à Huit jusqu'au Gavroche, en sens inverse. Des panneaux de sens interdit très visibles sont en place.

Me SEMBENI Peggy sollicite l'entretien du chemin de promenade autour du lac de Bairon. Le Maire confirme la prise en charge prochaine de ces travaux par le conseil départemental.

Me SEMBENI poursuit en abordant la situation de la « décharge » au bout du Chemin des Vaches, craignant les instances environnementales (police de l'eau etc..)

Elle propose les éléments suivants :

- dégager les objets
- créer une association foncière pour la gestion du chemin
- trouver un autre endroit pour stocker les déblais de terre.

M BIENVENU Bernard souligne le non respect de l'arrêté municipal, interdisant la circulation sur le chemin des Vaches, et propose la plantation de peupliers à « la décharge ».

- Le Maire expose l'impossibilité de fermer totalement l'accès à ce dit chemin, compte tenu des nombreux ayants-droit : chasseurs, pêcheurs, riverains, propriétaires, exploitants...
- La création d'une association foncière semble compromise sans remembrement.
- Un lieu de stockage des terres (suite aux travaux divers de terrassement) est indispensable pour les entreprises oeuvrant pour la commune, sans quoi leurs frais seraient plus importants (ces dernières sont responsables de la destination de leurs déblais divers).

-----

-Prochaine date de conseil municipal retenue : jeudi 24 septembre 2015

-----

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour mois et an susdits. La séance est levée à 23 h 35